

**AR Prefecture**

046-200092138-20250409-2025040910-DE  
Reçu le 16/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20250409 -10

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 18
- votants = 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire de séance : Jean-Michel TEULIERE

Date de la convocation : 17 mars 2025

**Présents votants (18)** : AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CARMIER Camille (suppléant de MEILHAC Sébastien), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GAMBA Danielle (suppléante de PEIRANI Patrick), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir (1)** : MADELRIEUX Christian à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés (8)** : BES Didier, BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René

**OBJET : Validation et sollicitation des partenaires financiers pour le programme d'actions 2025**

Suite aux validations des EPCI membres du syndicat pour les actions à mener sur leur territoire respectif,

Suite au débat d'orientation budgétaire du 26 mars 2025,

Suite au vote du budget du syndicat,

Vu les actions et orientations engagées ou à engager sur l'ensemble des cours d'eau du territoire,

Considérant que les six membres du syndicat se situent sur trois départements, voire sur trois Régions distinctes,

Monsieur le Président précise que les financements seront sollicités auprès :

- De l'Europe
- Des Directions Départementales des Territoires Cantal, Corrèze et Lot pour l'Etat
- Des Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie
- Des Départements Cantal, Corrèze et Lot
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- D'éventuels autres partenaires financiers.

**AR Prefecture**

046-200092138-20250409-2025040910-DE  
Reçu le 16/04/2025

Après présentation du programme des actions 2025, inscrit au budget 2025 et avoir ouï l'exposé de Monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

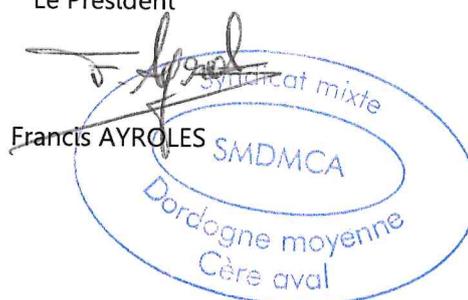
- Décide de solliciter les partenaires financiers indiqués ci-dessus pour les actions 2025 sur les bases du document ci-joint ;
- L'autorise à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette décision.

Publié et notifié le 17/04/25

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*